

Hub Santé

Notice de changement DST v1.4

Statut : Validé | *Classification : Restreinte* | *Version : 1.0.0*



SOMMAIRE

1. Objet du document.....	3
2. Détail des changements	3
2.1. Traçabilité des échanges.....	3
2.2. Mécanisme de reconnexion automatique	3
2.3. Certificats client.....	3
2.4. Annuaire	3

1. OBJET DU DOCUMENT

La présente notice de changement a pour objet de décrire les évolutions introduites dans la **version 1.4** du *Dossier des Spécifications Techniques (DST) – Hub Santé*, par rapport à la **version 1.3**.

Elle s'adresse à l'ensemble des lecteurs du DST, et en particulier :

- Aux **équipes techniques** en charge du maintien et de l'évolution du Hub Santé ;
- Aux **éditeurs et partenaires** souhaitant se raccorder au Hub Santé ou maintenir leur raccordement existant.

Cette notice vise à faciliter la compréhension des changements, à en préciser les impacts éventuels et à accompagner la lecture du DST v1.4.

2. DETAIL DES CHANGEMENTS

2.1. Traçabilité des échanges

Ce nouveau paragraphe informatif précise les durées de conservation des traces par l'ANS et ajoute une recommandation sur le contenu et la conservation des traces par les Clients du Hub Santé.

2.2. Mécanisme de reconnexion automatique

Pour permettre de gérer de manière transparente les coupures réseau et les redémarrages du broker, la mise en place d'un mécanisme de reconnexion automatique est recommandée.

2.3. Certificats client

Les certificats pour les environnements de pré-production et production ne peuvent pas être émis au nom de l'éditeur, ils doivent être générés et fournis par la structure de santé disposant d'un FINESS propre (par ex : l'établissement hospitalier de rattachement du SAMU/SMUR).

Un certificat distinct doit être généré par service applicatif au sein d'une même structure (par exemple un certificat pour le SAMU et un certificat pour le SMUR). Cette exigence garantit la traçabilité des échanges et permet une révocation ciblée sans impact sur les autres services de la structure.

2.4. Annuaire

Afin de permettre la mise à jour automatique des partenaires disponibles pour les échanges dans les logiciels des Clients, un annuaire est mis à disposition via une API à consommer à minima une fois par semaine.

L'annuaire est accessible via une API dont les endpoints sont listés dans le DST v1.4.